

POUR UN MEILLEUR PARTAGE DE LA ROUTE...



saaq.gouv.qc.ca

RECOMMANDATIONS POUR LE CYCLISTE

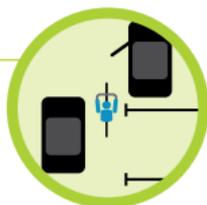
Soyez visible en tout temps

Équipez votre vélo de réflecteurs, d'un feu rouge à l'arrière, d'un phare ou d'un feu blanc à l'avant et de bandes réfléchissantes. Les autres véhicules sont plus gros que vous. Faites-vous voir... surtout le soir.



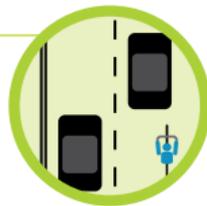
Soyez attentif

Anticipez les risques sur la route (portières d'automobile), repérez les dangers potentiels (bris sur la rue, bouches d'égout) et respectez les feux de signalisation..



Suivez le trafic

Conduisez en ligne droite et de manière prévisible. Circulez dans le sens de la circulation et gardez la droite. Ne circulez pas sur le trottoir (sauf si la signalisation vous y oblige ou le permet) et cédez le passage aux piétons.



Signalez vos intentions

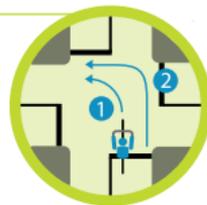
Regardez derrière vous avant de faire un changement de voie ou de tourner. Utilisez le code gestuel chaque fois que vous changez de direction. C'est aussi une façon de signaler votre présence auprès des autres usagers de la route.



Tournez à gauche de façon sécuritaire

Il y a deux manières :

1 À la façon d'un véhicule, en vous plaçant à gauche à l'intersection ; 2 À la façon d'un piéton, en traversant en « L ». Choisissez cette manière sur une rue très achalandée.

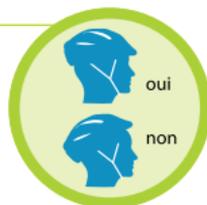


Adaptez votre conduite

Gardez une distance plus grande pour freiner sous la pluie ou sur la neige.

Portez votre casque correctement

Un casque mal ajusté n'offre pas une protection complète. Le casque ne doit pas descendre trop bas sur le front ni trop vers l'arrière. Mesurez deux doigts entre les sourcils et le casque. Les sangles doivent former un « Y » sous le lobe de l'oreille. L'ajustement de la boucle doit permettre d'insérer un doigt sous le menton.



POUR UN MEILLEUR PARTAGE DE LA ROUTE...



saaq.gouv.qc.ca

RECOMMANDATIONS POUR L'AUTOMOBILISTE

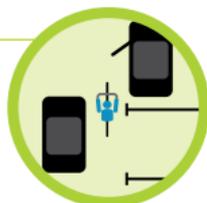
Prévoyez la présence des cyclistes

Peu importe la température, l'endroit et l'heure. Les cyclistes doivent parfois quitter la droite de la rue pour éviter les débris ou les obstacles.



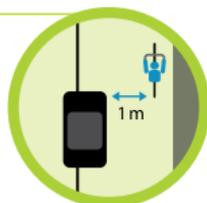
Avant d'ouvrir votre portière...

... lorsque vous êtes stationné, assurez-vous qu'il n'y a pas de cycliste qui s'approche. Le Code de la sécurité routière vous oblige à faire cette vérification, pour protéger les cyclistes.



Gardez vos distances

Le Code de la sécurité routière vous oblige, au moment de dépasser un cycliste, à ralentir et à laisser un espace de 1 m entre votre véhicule et le cycliste dans une zone de 50 km/h et moins, et de 1,5 m dans une zone de plus de 50 km/h. Notez que le Code vous autorise à franchir une ligne continue pour dépasser un cycliste si vous pouvez le faire sans danger. Avant de réintégrer la voie, vérifiez que la distance que vous accordez au cycliste est raisonnable.



Prenez garde aux intersections

Soyez toujours prêt à voir surgir un cycliste à une intersection. Cédez le passage au cycliste qui circule à votre droite ou avant un virage à droite autorisé à un feu rouge.



Cédez le passage au cycliste...

... qui traverse la voie que vous vous apprêtez à emprunter.



Ne klaxonnez pas à l'approche d'un cycliste

L'effet peut le surprendre et lui faire effectuer une fausse manœuvre.



Pour plus d'information, consultez le site Web de la Société à saaq.gouv.qc.ca.

Société de l'assurance
automobile

Québec

